

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Cornillon-Confoux, convoqué le dix-huit juillet deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel GAGNON.

Présents : Daniel Gagnon, Francisque Teyssier, Annick de Montandon, Jacqueline Hervy, Martine Bueno-Geley, Francine Chiapello, Alain le Balleur, Isabelle Gerardot, Antoine Colomb, Aurélie Fournier, Thibault Galat-Camerini

Excusés : Marc Rumello donne pouvoir à Daniel Gagnon, Bertrand Thevenot donne pouvoir à Aurélie Fournier

Excusés : Georges Louvard, Emma Dossetto

Nombre de présents : 11

Nombre d'excusés : 2

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 13

Martine Bueno-Geley a été désigné secrétaire de séance et Anthony Belin auxiliaire.

Monsieur le Maire fait l'appel et constate le quorum.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Désigne Martine Bueno-Geley secrétaire de séance et le secrétaire de mairie auxiliaire

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2025

Aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2025.

3. Encadrement de l'installation de panneaux photovoltaïques dans le centre ancien, à proximité de sites classés

Toute installation de panneaux photovoltaïques est soumise à une autorisation préalable du Maire. Cette autorisation devra être sollicitée par écrit, accompagnée d'un dossier comprenant :

- un descriptif technique de l'installation prévue,
- des plans et visuels de l'intégration des panneaux sur la toiture,
- une note justifiant la compatibilité du projet avec le patrimoine bâti environnant.

Le périmètre communal divisé en deux secteurs :

Secteur 1 : bâtiments situés dans un périmètre de 500 mètres autour des sites classés ou inscrits de la commune

Secteur 2 : hors périmètre secteur 1

Contraintes d'installation :

Secteur 1 : Les installations de panneaux photovoltaïques ne pourront en aucun cas couvrir plus de 20 % de la surface totale de la toiture du bâtiment concerné, afin de préserver l'esthétique et l'intégrité architecturale des bâtiments du centre ancien.

Secteur 2 : Les installations de panneaux photovoltaïques ne pourront en aucun cas couvrir plus de 50 % de la surface totale de la toiture du bâtiment concerné, afin de préserver l'esthétique et l'intégrité architecturale des bâtiments du centre ancien.

Adopté à l'unanimité.

4. Acquisition par la commune des parcelles C359-C361-C1573 appartenant à Madame Isabelle MICHEL

Dans le cadre de sa politique de préservation des terrains naturels et agricoles, il est proposé que la commune se porte acquéreuse d'un terrain de 4 450m² pour un montant de 2000 €. Il est précisé que cette parcelle se situe sur le quartier de la Ferrage, sont situées en zone Np au PLU et concernées par un emplacement réservé n°40 au profit de la commune.

Adopté à l'unanimité.

5. Signature d'un bail avec la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES 3 pour l'installation d'équipements de téléphonie mobile – Parcelles C 1264 / T17E56

Conclusion d'un bail entre la commune de CORNILLON-CONFoux et la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES 3 portant sur l'occupation des parcelles cadastrées section C n°1264 et T17E56, pour l'installation et l'exploitation d'équipements de téléphonie mobile. Montant annuel de 1 500 euros, pour une durée de 12 ans.

Monsieur le Maire précise qu'une caméra de vidéoprotection sera installée sur site.

Antoine Colomb demande la localisation de l'installation, Francisque Teyssier répond pour préciser l'endroit.

Adopté à l'unanimité.

6. Avis d'Enquête Publique – GAZELENERGIE GENERATION

Ce complément d'étude a pour objet l'analyse des effets indirects liés à l'approvisionnement en bois de la centrale, dans le cadre de la poursuite de son activité ;

Les impacts environnementaux ont été étudiés de manière approfondie dans les zones concernées, et que des mesures d'atténuation et de suivi sont prévues pour en limiter les effets ;

Le projet contribue à la valorisation de la biomasse locale dans un objectif de transition énergétique, tout en veillant à la gestion durable des forêts et à la préservation des milieux naturels ;

La commune de Cornillon-Confoux, bien que ne figurant pas dans le périmètre direct de l'approvisionnement, est concernée au titre de sa participation citoyenne à l'enquête publique ;

Il est proposé d'émettre un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

7. Servitude de passage et de tréfonds au profit de la SCI Mandy

Il est décidé d'établir au profit de la SCI Mandy, propriétaire du fonds dominant situé sur la parcelle cadastrée section AN n°1145, une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle appartenant à la commune, cadastrée section A n°53 (fonds servant).

Cette servitude aura pour objet :

le passage des personnes, véhicules légers et engins de chantier en vue de desservir le fonds dominant ;
le passage en sous-sol de tous réseaux nécessaires à la viabilisation de la parcelle (eau potable, électricité, assainissement, télécommunications, etc.).

Contrepartie : 5000€

Monsieur le Maire précise que les troisièmes occupants du bien ont entrepris des travaux de remplacement de réseaux, qu'il l'a constaté et s'est rendu compte de l'irrégularité de la manœuvre.

Adopté à l'unanimité.

8. Approbation des statuts du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) "équipement du CHPS"

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une simple démarche administrative.

Adopté à l'unanimité.

9. Convention de financement de travaux pour le renforcement, la sécurisation et/ou l'effacement des ouvrages de distribution publique d'électricité – Territoire d'Energie

Sur la commune de Cornillon-Confoux, une opération d'électrification rurale est proposée route de Confoux, au niveau du poste PINEDE, conformément à ces critères.

Cette opération, inscrite dans le cadre d'une convention de financement avec TE13, est estimée à 19 897 € HT, financée à hauteur de 80 % par le CAS FACÉ, soit 15 918 €, le solde de 3 979 € HT restant à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité.

10. Attribution du marché de fourniture et de livraison des repas pour le service de restauration scolaire de la commune

Annick de Montandon précise que nous avons eu 4 offres, qu'il s'agit d'une belle surprise et qu'après analyse il est proposé de retenir le meilleur rapport qualité prix.

Une augmentation des tarifs (10 centimes) sera appliquée dès la rentrée.

Adopté à l'unanimité.

11. Création d'un poste de policier municipal

Le récent épisode cyclonique montre la nécessité de présence d'un OPJ en permanence sur la commune. Il est donc proposé de créer ce poste pour recruter un deuxième policier municipal.

Adopté à l'unanimité.

12. Mise à jour du tableau des effectifs

Qui dit recrutement dit mise à jour du tableau.

Adopté à l'unanimité.

13. Participation et engagement de la commune pour le programme ACTEE + - Chêne 2

12 000€ d'aides pour la réalisation d'études énergétiques.

Adopté à l'unanimité.

14. Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la révision du PLUi de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Maire précise qu'il s'agit d'une prise de contrôle de notre urbanisme et qu'une phase de négociation va débiter notamment pour éviter une sur urbanisation.

Adopté à l'unanimité.

15. Décision de Maire

03/03/25	ONYSS - borne wifi
07/03/25	SPIE mise en place d'une prise mono
20/03/25	Demande de subvention Région - Lutte contre les dépôts - déchets sauvages
21/03/25	Achat d'un écran d'ordinateur
31/03/25	Demande de subvention Métropole - Caméra -Lutte contre les dépôts déchets sauvages
04/04/25	-installation d'une gâche électrique
24/04/25	Demande de subvention CD 13 -extension du cimetière
16/04/25	fourniture et installation d'équipements numériques école primaire
16/04/25	Maintenance IPSUMEDIA
16/04/25	FCA - rédaction de l'acte d'acquisition des parcelles appartenant aux conjoints MICHEL
23/04/25	Demande de subvention CD13 - Acquisition d'une scène de spectacle
22/05/25	illuminations de noel
05/06/25	achat de matériel espace vert
05/06/25	refection fresque OT - Ducaroy
10/06/25	Convention d'occupation précaire PIERRAIN
19/06/25	Demande de subvention CD 13 - rénovation mas des aires
20/06/25	Demande de subvention CD 13 - rénovation chapelle Saint Vincent

16. Questions diverses

Le Maire indique que le feu d'artifice à l'occasion des fêtes votives des 6 et 7 septembre ne pourra être tiré en raison d'un désaccord avec le propriétaire du terrain. Annick de Montandon demande s'il est possible de faire l'apéritif offert sur la place de la Mairie en raison de l'annulation du vide grenier. Le Maire valide.

Antoine Collomb demande si un plan d'actions est prévu dans le cadre de la lutte contre les incendies. Des dispositifs sont en place, une procédure d'astreinte est à l'étude précise Monsieur le Maire.

La séance est levée à 19h22.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que ceux-ci peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au contrôle de légalité et de leur publication

Le secrétaire de séance



Daniel GAGNON
Maire de Cornillon Confoux
Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence